

EN QUOI CONSISTE LE GRAND ORAL ?

Les élèves de terminale générale et technologique passeront une épreuve dite du « Grand oral ».

Cette épreuve aura lieu entre le lundi 21 juin et le vendredi 02 juillet 2021.

POUR LA VOIE GENERALE, le « Grand oral » s'enracine dans les spécialités que l'élève a choisi de poursuivre en terminale.

L'élève prépare deux sujets qui s'appuient sur un ou les deux enseignements de spécialité.

POUR LA VOIE TECHNOLOGIQUE, le « Grand Oral » prend appui sur la spécialité de terminale pour laquelle le programme prévoit une étude approfondie.

L'élève prépare également 2 sujets.

Cette épreuve dure **20 minutes** et son découpage est le suivant :

- Pendant **5 minutes**, l'élève répond à la question choisie par le jury parmi les 2 questions préparées dans l'année.
- Pendant **10 minutes** l'élève échange avec le jury : ce temps permet au candidat d'approfondir certains aspects de sa présentation et au jury d'évaluer des compétences comme la capacité à mobiliser des connaissances pour argumenter.
- Enfin, l'élève présente son projet d'orientation pendant **5 minutes** en lien avec la question présentée. Le candidat doit être en capacité d'expliquer comment il a progressé dans ses choix de poursuite d'études. L'évaluation de cette partie ne porte pas sur le projet de l'élève mais sur la façon dont le candidat explicite son cheminement.

L'épreuve est notée **sur 20 points**.

Son coefficient est important : l'épreuve est **coefficient 10** dans la voie générale et **coefficient 14** dans la voie technologique

Le jury est composé de **deux professeurs** : un professeur de l'enseignement de spécialité et un enseignant d'une autre discipline ou un professeur documentaliste.

Vous trouverez **sur le site e-sidoc du lycée** (dans l'encadré bleu « Liens utiles » en bas de la 1^{ère} page du site du lycée), de plus amples **informations, conseils** sur ce « Grand Oral » ainsi que la **grille d'évaluation** qui sera utilisée pour cette épreuve.